



Conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 22/07/2020 à 20h00,
à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château,
sur convocation régulière de M. Michel GAILLOT, maire de Montferrand-le-Château.

Etaient présents : M.Gaillot, R.Giancarlo, B.Tavernier, JM. Lallement, L. Bernard, F. Falque, L. Brady, D.Hournon, D. Bonzon, A. Humbert, M. Joveneau, O Sherman, M. Jacquinot, M. Cottiny, P. Duchezau

Procurations : B.Malloire à R.Giancarlo, S.Equoy-Hutin à JM Lallement, L.Grosjean à L.Bernard

Absents excusés : /

Absents : /

R.GIANCARLO est élu secrétaire de séance. Et Le Maire précise que les débats sont enregistrés en l'absence de personnel de secrétariat

ORDRE DU JOUR

1. Délibération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) : proposition des personnes
2. Délibération pour la régularisation du calcul des indemnisations des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement de la population 2020
3. Délibération pour la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire
4. Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS)
5. Délibération transformation poste d'Atsem principal 2^e classe
6. Délibération transformation poste d'adjoint technique
7. Délibération pour une demande d'aide au financement de fichiers de mathématiques 2020-2021 adressée à la commune par l'école
8. Délibérations pour des demandes de subventions d'associations
9. Écritures comptables
10. Questions diverses

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 24 juin 2020.

P Duchezau revient sur sa demande concernant le discours prononcé par le maire élu qui lui répond qu'il réfléchit toujours sur le fait de reproduire son discours d'introduction dans le compte-rendu de ce conseil.

P.Duchezau nous demande de revoir la composition de la commission d'appel d'offres où il n'y a pas de représentant de l'opposition. Le maire répond qu'il étudiera la question et remarque qu'il n'y avait qu'une seule liste qui se présentait.

M Cottiny précise que sa remarque concernant les subventions voulait dire que le conseil pouvait voter « au fil de l'eau » les subventions demandées.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 24 juin 2020 est approuvé à la majorité.

Vote : 1 voix « contre », 0 « abstention », 18 voix « pour »

Le maire demande si on peut ajouter à l'ordre du jour 4 délibérations dont les informations sont venues après la convocation. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. Délibération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Monsieur le Maire expose qu'à chaque nouvelle mandature, il convient également de renouveler les membres de la CCID. Le conseil municipal propose une liste de 32 personnes inscrites aux rôles d'impositions directes de la commune à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'il désigne les futurs commissaires.

Les candidats proposés sont :

Mme TAVERNIER Brigitte – M. GIANCARLO Régis – M. LALLEMENT Jean-Michel – Mme EQUOY-HUTIN Séverine – M. FALQUE Franck – Mme GROSJEAN Laurence – M. HOURNON Daniel – Mme BRADY Laurence – M. JOVENEAU Mathieu – Mme HUMBERT Annie – M.

BONZON Didier – Mme MALLOIRE Béangère – M. SCHERMANN Olivier – Mme JACQUINOT Monique – Mme JACQUINOT Isabelle - M. DUCHÉZEAU Pascal – M. BAULARD Denis – M. JEANNOT Jean-Luc – M. BOREY Daniel – M. ROY Daniel – M. CAILLE Jacky – M. BETARD Michel – M. PLUMET Alain – M. TELES Jean-Marc – M. MERCET Jean-Pierre – M. DASSONNEVILLE Jean-Jacques – M. BERNARD Denis – Mme VERLHAC Jacqueline – M. DIDIER Jean-Claude – M. LEFORT Jacques – M. COTTINY Marcel – M. OVERNOY Yann

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition de liste.

2. Délibération pour la régularisation du calcul des indemnisations des agents recenseurs et du coordonnateur du recensement de la population 2020

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal, des éléments sont manquants au dossier mis à notre disposition.

3. Délibération pour la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés dans le cadre de l'urgence sanitaire

B. Tavernier présente le dossier : Le projet de loi de finances rectificative du 25/04/2020 prévoit la possibilité de verser une prime exceptionnelle de 1000€ maximum aux agents des administrations publiques. Un décret du 14/05/2020 concrétise cette possibilité. Sont éligibles les contractuels de droit public comme les fonctionnaires.

L'article 3 du décret fixe les conditions d'attributions : sont considérés comme ayant été particulièrement mobilisés, les personnels pour lesquels la nécessité d'assurer la continuité des services a conduit à un surcroît de travail, en présentiel ou en télétravail.

Compte-tenu de la mobilisation exemplaire de nombreux agents de Montferrand-le-château, il est proposé d'attribuer cette prime aux personnels ayant contribué au maintien des services essentiels pendant la période de confinement.

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires et de contributions sociales pour les agents et les employeurs. Après avoir reconnu le travail exemplaire de certains personnels et après en avoir débattu, le conseil décide de fixer le montant à 15€ par jour de présence pendant la période du 17/03 au 10/05 2020. Avec un minimum de 100€ et un maximum de 1000 € pour l'ensemble du personnel communal.

Dans ces conditions, le coût total de la prime serait de 3770€ pour Montferrand-le-Château.

Le montant distribué minimum à un agent serait de 100€ et le maxi 465€.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour la mise en place d'une prime exceptionnelle au bénéfice du personnel communal mobilisé dans le cadre de l'urgence sanitaire et la fixation du niveau de la prime à 15€ par jour.

Le conseil vote « pour » à l'unanimité.

4. Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS)

JM Lallement présente le dossier :

Le 8 Novembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé favorable pour la mise en place d'une prestation sociale pour le personnel de la commune, en adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CNAS, est un organisme pour l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités

(Exemple de prestations : rentrée scolaire 11-18 ans et 19-26 ans, séjour vacances enfants, séjour linguistique, Noël des enfants – 10 ans, chèques vacances, coupons sport, billetterie cinéma, réduction sur location vacances, carte pêche, aide au permis voiture moto etc.) Un catalogue des prestations est transmis à chaque agent en début d'année.

Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction et à chaque changement de mandat, il est nécessaire de désigner un délégué des élus, un délégué des agents et un correspondant.

Montant de la cotisation mairie 2020 : 212 € par actif (crédit budgétaire au compte 6281)

Pour information, bilan 2019 des prestations utilisées par les bénéficiaires : 1721.65 € (pour 10 agents). La liste des bénéficiaires est à transmettre au Cnas.

Monsieur le Maire propose la

- Désignation du délégué élu pour représenter la commune de Montferrand-le-château au sein du CNAS à compter du 28 mai 2020 : Monsieur M. Gaillot suppléé par M. Lallement,
- Vote « pour » à l'unanimité
- La désignation du délégué agent pour représenter la commune de Montferrand-le-château au sein du CNAS à compter du 28 mai 2020 : Madame JEUNET-GILLES supplée Madame LOCATELLI
- Vote unanimité
- La désignation du correspondant, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission à compter du 28 mai 2020 : Madame JEUNET-GILLES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent les propositions ci-dessus.

Vote à l'unanimité

5. Délibération transformation poste d'Atsem principal 2^e classe

JM Lallement présente le dossier :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou modifier par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans le tableau des emplois de la collectivité, un poste d'Atsem (Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelle) est créé dans la proportion de 21.35/35^{ème} (heures annualisées).

Ce poste est occupé par Mme RABOLIN via un CDD qui se termine le 31/08/2020 (02/09/2020). Le motif de recrutement : faire face à une réorganisation à la maternelle par la commune

Le contrat initial dont a bénéficié Mme RABOLIN a été établi sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 (contrat d'une année maximum, renouvelable une fois)

Le nouveau contrat pourrait être conclu sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53.

Les agents recrutés sur ce fondement peuvent être engagés par CDD d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois maximum. Ce qui éviterait de devoir relancer une nouvelle procédure de recrutement l'année prochaine.

Avec la réorganisation, il y a lieu de modifier le nombre d'heure de cet emploi, en 28.66/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020.

La modification du nombre d'heure d'un poste, est assimilée à une suppression, sous certaines conditions, la modification, à la baisse ou à la hausse, de la durée de service d'un emploi à temps non complet. De façon générale, la transformation d'un emploi revient à supprimer un emploi pour en créer un nouveau.

Procédure de recrutement :

- Réactualiser la fiche de poste,
- Transformer le poste par délibération (nombres d'heures) etc...

M Lallement propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'Atsem principal 2^{ème} classe permanent à 21.35/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2020.

Grade: ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

La création d'un emploi d'Atsem principal 2^{ème} classe permanent à 28.66/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2020.

Grade: ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver les 2 propositions.

6. Délibération transformation poste d'adjoint technique

JM Lallement présente le dossier :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou modifier par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans le tableau des emplois de la collectivité, un poste d'Adjoint technique est créé dans la proportion de 14.50/35^{ème} (heures annualisées). Ce poste est occupé par Mme LASSERRE Anne-Sophie stagiaire.

Avec la réorganisation, il y a lieu de modifier le nombre d'heure de cet emploi, en 25.62/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le nouveau contrat pourrait être conclu sur le fondement de l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53.

Les agents recrutés sur ce fondement peuvent être engagés par CDD d'une durée d'un an, renouvelable 3 fois maximum. Ce qui éviterait de devoir relancer une nouvelle procédure de recrutement l'année prochaine.

Avec la réorganisation, il y a lieu de modifier le nombre d'heure de cet emploi, en 25.62/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020.

La modification du nombre d'heure d'un poste, est assimilée à une suppression, sous certaines conditions, la modification, à la baisse ou à la hausse, de la durée de service d'un emploi à temps non complet. De façon générale, la transformation d'un emploi revient à supprimer un emploi pour en créer un nouveau.

Procédure de recrutement :

- Réactualiser la fiche de poste,
- Transformer le poste par délibération (nombres d'heures) etc...

M Lallement propose à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint Technique de de 14.50/35^{ème}, et de créé un poste d'adjoint technique 25.62/35^{ème}

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver les 2 propositions.

7. Délibération pour une demande d'aide au financement de fichiers de mathématiques 2020-2021 adressée à la commune par l'école

JM Lallement présente le dossier :

L'école a adressé à la commune une demande d'aide au financement de fichiers de mathématiques 2020 – 2021.

L'objectif est de développer des stratégies d'équipe en vue de mieux inclure les élèves à besoins éducatifs particuliers : utilisation d'une méthode identique du CP au CM2 (MHM méthode heuristique en math).

Pour les 5 classes des écoles de Montferrand le Château, soit 124 élèves, le montant demandé est de 680 euros
Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver la demande de financement.

8. Délibération pour des demandes de subventions d'associations

R.GIANCARLO précise que la demande de subvention du Club des loisirs de Grandfontaine nécessite des précisions et propose de la réexaminer lors du prochain conseil et présente le dossier de l'US GRANDMONT : Le club de Foot dispose de 15 bénévoles et compte 76 adhérents dont 32 Montferrandais. Les dirigeants se sont professionnalisés dans la gestion de leur activité ainsi que dans le recrutement. La saison achevée s'est bien passée mais stoppée par le Covid II rappelle aussi que la mairie met à disposition stade et vestiaires et que la demande de subvention est conforme aux exigences légales.
L'association US GRANDMONT sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 1500€ pour l'achat de tenues.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1500 € à l'association US GRANDMONT.

9. Écritures comptables

Pas d'écritures comptables modificatives à passer

10. Questions diverses

Délibération - Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La commission intercommunale des Impôts Directs, prévue par l'article 1650 A du Code Général des Impôts doit être instaurée dans les deux mois suivant l'installation du Conseil de communauté.

La commission a pour mission de donner un avis sur les critères départementaux d'évaluation des locaux professionnels mis à jour une fois par mandat (2021) depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Elle a également la faculté de proposer une modification des coefficients de locations qui permettent de moduler à la hausse ou à la baisse, au niveau de la parcelle cadastrale, les bases d'impositions des locaux professionnels sur son territoire (en 2023 et 2025). Elle joue un rôle important en matière d'équité fiscale, s'agissant de locaux professionnels. Cette commission est composée du Président de la commission urbaine, de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, est nommée par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de 40 candidats (20 titulaires et 20 suppléants) établie par le Conseil de communauté sur proposition des Communes membres.

La commune a été invitée à désigner un candidat titulaire et un candidat suppléant.

Les commissaires doivent : - avoir 18 ans au moins – être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne – jouir de leurs droits civils – être inscrits aux rôles des impositions directes locales au sein du Grand Besançon Métropole – être familiarisés avec les circonstances locales – posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les candidatures suivantes et vote à l'unanimité :

M. COTTINY Marcel : membre titulaire

M. GIANCARLO Régis : membre suppléant

Délibération – Autorisation de signature marchés de travaux, marchés de fourniture et service de demandes de subventions liés au projet centre bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer tous les documents liés au projet Centre Bourg dont ceux relatifs aux marchés de travaux, marchés de fourniture et service et demandes de subventions liés au projet Centre Bourg dans la limite des crédits affectés à l'opération.

Délibération - Ajournement de travaux des tranches optionnelles 1 et 2 concernant les ordres de services N°3 et N°4 concernant le projet centre bourg

Le conseil municipal décide à la majorité et autorise le maire à signer tous les documents concernant l'ajournement des travaux des tranches optionnelles 1 et 2 concernant les ordres de services N°3 et N°4 concernant le projet centre bourg.

La notification des ordres de services entraîne la suspension de la période de préparation des travaux des tranches optionnelles 1 et 2 du projet centre bourg qui a débuté le 9 mars 2020. Ces ordres de services n'entraînent pas de résiliation des marchés de travaux.

Vote : 18 pour et 1 abstention

M. Cottiny demande combien de temps d'ajournement à cause des prêts et M. Gaillot lui répond qu'il faudrait déjà savoir quand l'école sera terminée. A chaque réunion, de nouveaux plannings sont faits donc on va devoir être patients.

Le conseil vote : 0 « contre », une « abstention » et 18 « pour »

Délibération pour demander une subvention à l'ADEME pour l'étude de faisabilité de la microcentrale hydroélectrique.

L. Bernard présente le dossier. La première phase du projet de microcentrale hydroélectrique est de réaliser une étude de faisabilité. Nous disposons d'un devis, un autre est en attente. L'ADEME finançant à 70% les études, nous avons besoin d'une délibération afin de présenter le dossier de demande.

P.Duchézeau précise que la commune avait cédé il y a plusieurs années le terrain communal au Grand Besançon en vue de

dépolluer le site. Cette dépollution n'a jamais eu lieu.

M. Gaillot précise qu'il faudra vérifier que le terrain a bien été récupéré. A noter aussi que le moulin de Thoraise, appartenant à un privé a commencé fin juin une étude de faisabilité pour un projet de microcentrale sur leur rive.

Nous allons les contacter afin de proposer une éventuelle collaboration. La situations géographique est propice à l'installation de 2 microcentrales.

M.Cottiny précise qu'il serait très intéressant pour la commune de porter le projet, le retour sur investissement étant possible sur 15 ans.

Le conseil se prononce « pour » à l'unanimité

Travail des commissions :

Commission école et Culture : réunion d'information le 9 juillet

Rencontre avec Mme Monello, au sujet de la réorganisation de la maternelle.

Le nouveau système est validé par Mmes Monello et Mélot.

Pour l'année 2020 – 2021, les effectifs seront de 221 élèves.

En ce qui concerne le ramassage scolaire, il est à revoir à la rentrée avec la possibilité de supprimer ou rajouter des arrêts.

La crèche : rencontre avec Mme Bellot, directrice.

La balustrade est détériorée depuis 6 mois et elle souhaitait son remplacement il a été fait il y a 15 jours.

Commission Travaux :

Nous attendons les résultats d'une rencontre MOE/MOA pour organiser une réunion. L'école a pris beaucoup de retard à cause de plusieurs entreprises défaillantes et de problèmes signalés depuis le début de l'année non résolus. Ce qui tendrait vers une livraison au mieux en février 2021.

Des devis supplémentaires ont été demandés notamment pour une porte large pour accès camion léger (nacelle de nettoyage vitres, travaux futurs sur réseaux....) ainsi que pour les toits en liner qui sont à refaire car détendus, ce qui ne serait pas viable et la solution serait des tôles « bacs Acier » pour un surcoût d'environ 15000€.

L'accès piéton depuis le parking prévu est en stabilisé, ce qui serait très salissant dans les couloirs et abimerait prématurément les sols ; une solution avec des pavés ou d'autres matériaux serait plus approprié et a été demandée.

La Maîtrise d'œuvre nous a annoncé un surplus lié au Covid , ce qui ne manque pas de nous interpellier. D.Hournon n'est pas d'accord de payer ce surplus pour des entreprises qui ne sont pas venues pendant le confinement comme cela se pratique dans la profession généralement.

Commission Jeunesse et Périscolaire :

L. Bernard tient à disposition un dossier de synthèse sur les Francas élaboré par M. Joveneau. La nouvelle direction des francas é été rencontrée ; Marina Dornier est la nouvelle référente du secteur et Stéphanie DIAZ, chargée de mission.

Après avoir entendu une synthèse du directeur général, nous avons exposé ce que nous pensons du dispositif existant et ce que nous souhaitons pour les enfants de notre commune.

Nous devons les rencontrer à nouveau avant la fin de l'année pour un retour sur nos questions budgétaires et de fonctionnement et la mise en place d'une nouvelle collaboration.

Commission Communication, Fêtes, Cérémonies, associations, sports et loisirs.

R. Giancarlo rapporte que la commission s'est réunit le 15 juillet

Fête du village : prévue en Septembre et annulée pendant le confinement faute de certitudes sur le déconfinement et intervenants incertains sur leurs présences car prestations majoritairement gratuites ou bon marché, mais qui reprendra en 2021 mi-juin avec des associations montferrandaises qui souhaitaient cette date depuis longtemps et des intervenants tels que la Country, les voitures anciennes avec les Teddy Cruisers, le club canin etc...

Partenariat avec les associations : la plupart ont déjà pris contact avec le Maire et une réunion se tiendra en Septembre avec les associations et la commission pour s'organiser annuellement.

Noël : centraliser les décorations sur 3 endroits au centre de MLC avec les fabrications des élus : sapins-palettes, personnages en bille, animaux sur pattes, personnages sur grosses branches et personnages à plat debout.

Des sapins seraient accrochés sur le grillage le long de l'actuelle école avec des lumières, 3 scénettes prévues : l'une devant la nouvelle école, une au bout de la rue de Mont autour du massif et une devant la pharmacie vers la cabane à livres.

Il faut prévoir un sapin naturel avec les décorations artisanales et des sujets en location ou échanges intercommunal et acheter de la peinture.

Les préparatifs doivent commencer dès maintenant et il faut rénover le traîneau existant.

Les volontaires pour la fabrication sont Lucie, le mari de Severine, Didier, Franck, Annie, Mathieu.

Brigitte fait don de ces billes de bois et Michel nous fournira en tranche de billes.

Régis demande des volontaires pour « dessiner » en gros les scénettes ...

Bulletin communal :

Un numéro devrait être prévu autour du 15 septembre avec une cadence de 1 tous les trois mois.

La date de clôture des articles a été fixée au 10 juillet par mail aux associations et sur le site.

Nous développerons aussi la communication sur les réseaux sociaux.

Pour le panneau lumineux, nous avons déjà reçu 2 devis à transformer en commande en septembre.

Marchés :

Nous pensons à mettre en place un marché de producteurs intercommunal et mensuel sans impacter l'actuel marché du samedi dont les conventions datant de 2019 ne sont toujours pas signées.

Il pourrait également changer de place pour être plus visible.

L'organisation du marché mensuel intercommunal serait, lui, un jour de semaine en fin d'après midi et le soir avec repas festif, les samedis étant déjà occupés chez les producteurs..

Lucie a proposé un groupe de travail (Didier et Régis)

Mathieu nous a rapporté qu'une mise à dispositions de la salle des fêtes a été demandé pour Didier Boué, le président de l'UNC. Et de son côté Mathieu essaie de trouver un cadre + important aux commémorations.

Tour de table :

D.Hournon se préoccupe du stationnement trop régulier d'automobile sur les trottoirs, mettant en danger les piétons. Certains contrevenants sont coutumiers de ces débordements d'autant plus que, souvent, il disposent de places disponibles sur leurs terrains. Le Maire répond qu'il veillera à ce que les nouveaux permis de construire tiennent compte de cette problématique.

L Brady regrette comme de nombreuses personnes le spectacle désolant assimilé à une décharge dans la rue du Pont des Margots. Nous attendons une réponse à un courrier adressé récemment à Mr le Procureur de la République pour avoir des informations sur la plainte déposée en Janvier 2020.

M. Gaillot nous relate une rencontre avec Mme XXXXX de la perception et un chiffre a retenu son attention : la dette par habitant est passée de 284€ en 2018 à 1662€ en 2019. Ces chiffres sont à interpréter mais sont néanmoins préoccupants.

Une habitante demande la parole qui lui est donné avec l'accord du Conseil.

Madame demande, suite à la révision du PLU de 2017, où ,en est l'aire de retournement prévu pour les camions de la collecte des déchets afin d'éviter des marches arrières dangereuses au bout de la rue de la Béduque ?

Le Maire répond que si rien n'a été fait jusqu'à présent, il va se pencher sur la question et espère lui donner une réponse satisfaisante prochainement.

Madame demande aussi si on a le droit de couper ou d'enlever une haie de thuyas.

Le Maire lui réponds que rien, à priori, ne s'y oppose

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h23.

Le secrétaire de séance,

Régis GIANCARLO

Le Maire,

Michel GAILLOT